

*Le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville*  
*Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*  
*Le Ministre de la santé et des sports*

Paris, le **30 DEC. 2009**

Professeur,

La réforme des services de santé au travail a été au centre de la seconde conférence sur les conditions de travail de juin 2008. A l'issue de cette conférence, un document d'orientation a été soumis par le Gouvernement aux partenaires sociaux. Ceux-ci ont engagé une négociation interprofessionnelle qui s'est achevée le 11 septembre 2009 sans déboucher sur un accord.

Le processus de réforme des services de santé au travail est donc désormais engagé par le Gouvernement et donnera lieu à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en découlant, dès 2010.

Parmi les questions soulevées, celle de la démographie médicale est importante.

Dans 5 ans, un quart des médecins du travail ne seront plus en poste et les trois quarts d'entre eux ont plus de 50 ans. Cette question appelle des réponses diversifiées.

La valorisation du rôle du médecin du travail et la prise en compte de ces aspects démographiques défavorables imposent d'élargir les filières de formation par le développement notamment de la formation continue.

Professeur Paul FRIMAT  
Faculté de médecine  
Département universitaire de  
Médecine et santé au travail  
1, Place de Verdun  
59045 LILLE Cedex

Cab/BD/MC/D 09018809

Dans cet esprit, nous souhaitons vous confier une mission afin de proposer les évolutions nécessaires en matière de formation initiale et continue des professionnels de la santé au travail et principalement des médecins du travail.

Cette mission doit permettre de renforcer la démarche globale de réforme engagée par le Ministre du Travail. Elle aura pour objectifs de faire des propositions **pour renouveler le nombre de médecins du travail et de professionnels de la santé au travail et améliorer la formation tout au long de la vie des acteurs de la santé au travail.**

**Nous souhaitons qu'elle puisse étudier plusieurs pistes :**

➤ En ce qui concerne les formations médicales en Santé-Travail, il serait utile d'aborder deux axes :

- **En premier lieu, il faut attirer plus de candidats sur ces métiers** et nous souhaitons que vous puissiez analyser à la fois les voies et moyens selon lesquels un plan de communication puisse être mis en place pour que les étudiants en médecine choisissent plus nombreux la médecine du travail, mais aussi le moyen de mieux valoriser dans la formation initiale le métier de médecin du travail
- Par ailleurs, vous analyserez surtout comment développer des filières de reconversion pérenne vers la médecine du travail et de développement professionnel médical afin de diversifier et élargir le recrutement des médecins du travail. Une réflexion sur le développement de la formation par alternance voire des contrats de professionnalisation peut être explorée ainsi que sur le tutorat et la valorisation des acquis de l'expérience

➤ En ce qui concerne les formations aux nouveaux métiers de l'équipe Santé-Travail et des services de santé au travail, nous souhaiterions que vous élaboriez des propositions tant en terme de formation à ces métiers (infirmière, assistante...) qu'en terme de promotion de la démarche pluridisciplinaire.

➤ Enfin, pour mieux développer ces filières de formation et maintenir un niveau de recherche nécessaire, vous étudierez comment des pôles d'excellence en santé au travail dans les centres hospitalo-universitaires pourraient être promus afin de valoriser ces questions et de rendre les métiers correspondants plus attractifs.

Votre mission procèdera aux auditions les plus larges possibles (doyens des facultés, professeurs d'université, médecins du travail, partenaires sociaux (CISME, organismes de prévention et sécurité sociale, réseau francophone en santé au travail...), en vue de formuler des propositions à la **fin février** et faire l'objet d'une contribution dans le cadre de la démarche de préparation de la réforme de la santé au travail. Elle pourra également donner lieu à une restitution dans le cadre du Conseil d'orientation des conditions de travail.

Pour faciliter son déroulement, votre mission pourra s'appuyer sur les services du Directeur général du travail. Vous bénéficierez également de l'appui de l'inspection générale des affaires sociales.

Nous vous prions de croire, Professeur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille  
de la solidarité et de la ville



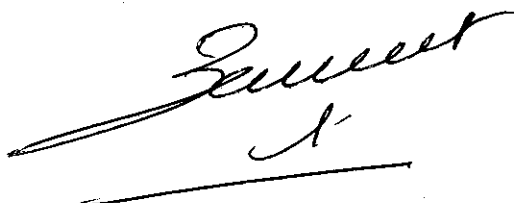
Xavier DARCOS

Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche



Valérie PECRESSE

Le Ministre de la santé et des sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN